

# Tambour battant



## Un espace détente (p. 40)

Une place du bulletin vous est destinée



## Que manger ? (p. 39)

*Nos commerçants vous proposent  
des recettes !*



## Solutions jeux (p. 43)







## LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chers administrés,

L'année dernière, à la même époque, j'en appelais à la responsabilité de tous, pour lutter contre la crise sanitaire du Covid 19. Cette année, j'en appelle à la responsabilité de tous dans notre comportement quotidien pour minimiser nos dépenses énergétiques.

Il en va de la responsabilité de chacun, dans nos bâtiments communaux, associatifs, nos écoles, de veiller à la bonne utilisation de l'éclairage et du chauffage.

L'augmentation des coûts de l'énergie impactera considérablement le budget de fonctionnement. Au moment où j'écris cet éditorial, je ne sais pas quel en sera le montant.

Notre priorité est l'attention apportée à la consommation énergétique.

Pour ce faire, des dispositions ont été adoptées avec l'ensemble des élus. Une étude sera prochainement menée afin d'améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments communaux.

Concernant l'éclairage public, la communauté urbaine, soucieuse elle aussi de maîtriser ses dépenses en énergie a donc interrogé toutes les communes de notre intercommunalité afin de connaître leur positionnement en termes d'éclairage public.

Vos élus ont opté pour la modernisation et le rajeunissement de notre parc existant par l'emploi d'ampoules aux leds intelligentes et programmables permettant l'abaissement de l'intensité d'éclairage selon des plages horaires.

Nous affirmons clairement que l'éclairage public contribue à la tranquillité publique et à la sécurité de nos concitoyens. Vous êtes d'ailleurs nombreux à nous solliciter dès qu'un candélabre tombe en panne dans une rue ou un quartier de notre village.

Pour la période des fêtes de fin d'année, notre village s'habillera de ses illuminations de Noël. Toutefois cette année elles seront allumées du 15 décembre au 3 janvier, soit 3 semaines au lieu de 6 les années précédentes. Les maintenir était important au regard du besoin de convivialité que chacun ressent en ces périodes de fêtes. La magie de Noël sera ainsi préservée !

Il nous faut aussi nous adapter à ce nouveau contexte qui risque de durer. Economiser l'énergie, réduire la consommation est important à la fois collectivement pour éviter les risques de coupure et aussi tout simplement pour des questions budgétaires.

Vos élus et les services gèrent au quotidien avec la plus grande attention ce secteur de dépenses afin de ne pas impacter le pouvoir d'achat de nos concitoyens comme nous le faisons depuis plusieurs années.

Aussi et sur ce point, je me dois de faire un peu de pédagogie ; les taux d'imposition votés en ce début d'année par vos élus lors du budget n'ont pas augmenté, et ce depuis 2014.

Si vous avez constaté pour 2022 des augmentations de la taxe foncière, celles-ci sont dues à : pour la part communale à l'augmentation des bases fiscales qui sont réévaluées par l'Etat (+3.4%) et de la part intercommunalité qui a instauré une taxe intercommunale sur le foncier bâti de 6% et comme je l'évoquais dans le numéro 308 du mois de mars 2022.

Nous restons fidèles à notre stratégie de gestion du budget communal : maîtriser les dépenses afin de ne pas alourdir la pression fiscale tout en réaffirmant notre volonté d'offrir à nos administrés un cadre de vie à la hauteur de leurs attentes pour notre village.

Reste à vous souhaiter une bonne lecture et au plaisir de vous croiser dans les prochains jours lors de nos festivités annuelles de fin d'année.

Sébastien LAVANCIER



# INFORMATIONS COMMUNALES



## Coordonnées de la mairie :

Mairie - 2, place de la Mairie - 78520 Follainville-Dennemont - Tél. 01.34.77.25.02  
E-mail : [mairie@follainville-dennemont.fr](mailto:mairie@follainville-dennemont.fr)  
Site : [www.follainville-dennemont.fr](http://www.follainville-dennemont.fr)

\* \* \*

## Ouverture / Fermeture mairie

La mairie est ouverte au public aux horaires suivants :  
Lundi – mercredi – vendredi : de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30  
Mardi – jeudi : fermée au public  
Samedi : le second samedi de chaque mois de 9 h à 12 h 00  
**A NOTER** : le samedi d'ouverture de la mairie, une permanence du Maire et/ou des Adjointes a lieu de 9 h à 12 h, uniquement sur rendez-vous auprès de Madame Lecoq par mail : [standard@follainville-dennemont.fr](mailto:standard@follainville-dennemont.fr)  
Rendez-vous de 30 minutes maximum

## Prochain passage de la balayeuse

GPSEO nous informe que la balayeuse passera sur Follainville et Dennemont le **jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022**. Cette date peut être soumise à modification en cas de soucis.



## Votre marché du village

Les commerçants du marché vous attendent chaque mercredi de 16 h à 20 h, sous la halle de Dennemont. Que des produits frais : poissons, fruits, légumes, boucheries, fromages, rôtisseur, pizza, miel, bière, rhum, kebab, burger...

**Mercredi 23 novembre** "autour du vin"



## Le Wine Truck

Comment est né Je "Vin" à vous ?

Je "Vin" à vous est né d'une idée folle lors de l'été 2020, pourquoi pas aménager un camion qui pourrait se déplacer sur les marchés et les événements avec une sélection de vins naturels, soigneusement sélectionnés.

Début 2021, je suis tombée sur le camion de mes rêves et suis partie sur un aménagement 100% "home made", tout en bois, totalement autonome et écologique (agrémenté de panneaux solaires).

Mai 2021, après avoir parcouru la France entière pendant 1 mois à la rencontre des vignerons (3410 km, 20 vignerons, et on ne sait combien de litres de vin), l'activité est enfin lancée, le wine truck is on the road !

Qu'allez-vous y trouver dans ce Truck ? J'ai sélectionné pour vous une soixantaine de références de vins nature de toutes les régions viticoles de France. Je serai là pour vous aiguiller dans vos choix, vous présenter mes bonnes petites bouteilles qui accompagneront vos apéros, ou bien même pour une petite folie. Il y en aura pour tous les goûts et toutes les envies, en tout cas je ferai tout pour...

Nous avons fait le choix d'équiper le camion de deux caves à vin, les vins seront donc toujours prêts à la dégustation !  
Ils ne subiront aucun brusque changement de température, néfaste à la qualité des vins vivants.

Alors, prêt à faire voyager vos papilles ?

**Mercredi 21 décembre** "c'est Noël"

Photo avec le Père Noël et un verre de vin chaud offert à tous nos clients du marché

# INFORMATIONS COMMUNALES

## Stop aux déjections canines : un geste simple !

Dans les rues et dans les espaces verts, aux abords de nos écoles, des aires de jeux, derrière l'église, le long de la coulée verte à Dennemont,.... des déjections canines sont de plus en plus fréquentes et dégagent une odeur très désagréable pour les passants et riverains.



Des piétons et notamment des enfants ont eu la très mauvaise expérience de marcher ou de tomber dessus. Pensez à eux !

Les propriétaires ou détenteurs de chiens doivent impérativement procéder au ramassage des excréments de leur animal.



## Nuisance sonore et aboiement de chiens, ça suffit !



Les aboiements de chien peuvent constituer une nuisance sonore, qu'ils surviennent de nuit comme de jour. Si un chien aboie régulièrement, s'il aboie en permanence lorsque le propriétaire n'est pas là ou s'il aboie extrêmement fort, chacun est en droit de demander au propriétaire du chien de prendre les mesures nécessaires pour cesser ou atténuer cette nuisance sonore.

En effet, avant de porter plainte, il faudra avertir le propriétaire du chien que ses aboiements vous gênent. Si la situation n'évolue pas, il convient d'envoyer un premier courrier au propriétaire suivi, au moins quinze jours plus tard, d'une mise en demeure. En l'absence d'effet, la mairie doit être contactée afin qu'elle constate la nuisance et dresse un procès-verbal. Si ces démarches n'aboutissent pas, la victime des nuisances sonores pourra alors engager une procédure judiciaire et les magistrats pourront s'appuyer sur le procès-verbal. Selon l'article L. 2212-2- 2° du Code général des collectivités territoriales, les bruits de voisinage sont de la compétence du maire.

Rappel général sur les nuisances sonores ; l'article R1336-5 du Code de la Santé publique dit : "aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité."

**Pour une bonne entente et une belle harmonie dans le village, merci à tous les habitants de leur vigilance !**

# INFORMATIONS COMMUNALES

## Collecte solidaire de jouets à l'école « Le Petit Prince » de Follainville

L'éducation au développement durable et à la gestion des déchets font partie du rôle de l'école. Dans cette perspective, l'école « Le Petit Prince » participe à un projet autour des jouets, en partenariat avec Eco-mobilier, l'organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte, le tri et le recyclage des jouets. De mi-novembre à mi-janvier nous récolterons tous types de jouets (*hors jouets électroniques*) dans des bacs qui vous seront accessibles aux heures d'entrée (8h20 à 8h30/13h20 à 13h30) et aux heures de sortie (16h30 à 18h/19h00) les jours de classe, dans la cour de récréation de l'école Le Petit Prince. Un partenaire de collecte va nous être attribué. Ce partenaire sera chargé de venir recueillir les jouets. Ces derniers seront, soit réemployés (*après contrôle du bon fonctionnement et des aspects de sécurité, recomposition, nettoyage, contrôle qualité*), soit recyclés si ils ne sont pas réutilisables. Un affichage sera effectué devant l'école dès que la collecte commencera. Nous comptons sur votre participation à tous et nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez à cette action.

Cécile Hénin

## ATTENTION, escroquerie :

Vous avez sans doute reçu ce flyer dans votre boîte aux lettres, n'appellez surtout pas ces numéros !

imprimé en France À partir de papier recyclé

### Campagne de transition énergétique sur votre ville

L'Etat finance les travaux de rénovation énergétique de votre logement, avec un reste à charge de 1€\*

Conscient de l'urgence climatique et engagé dans la lutte contre la précarité énergétique, l'Etat a mis en place un plan d'action contre les passoires énergétiques.

La stratégie énergétique de l'Etat pour votre logement :

<b>X</b>	<b>Chaudière à gaz<sup>(1)</sup></b> Chaudière au fioul Chauffe-eau à gaz <sup>(1)</sup> Chauffage électrique Murs non isolés Plafonds non isolés Vitrage simple VMC simple flux	<b>✓</b>	<b>Climatiseur réversible</b> Chaudière à granules Chaudière à bûches Poêle à granules Chauffe-eau solaire Isolation intérieure/extérieure Ballon thermodynamique VMC double flux Pompe à chaleur
----------	---	----------	---

(1) En contexte de guerre entre la Russie et l'Ukraine et de sanctions économiques, des pénuries de gaz dues à de potentielles ruptures d'approvisionnement sont envisagées à l'échelle européenne.

**Pour 1€\*, vous bénéficiez :**

- Une baisse de vos factures d'énergie
- Un logement plus écologique
- Un logement plus confortable
- Un logement revalorisé sur le marché
- Un logement respectueux de la réglementation
- Un logement rénové.

Connaitre vos droits\*\*      Tester votre éligibilité\*\*

01 84 21 80 70      Service & appel gratuits

01 84 23 30 60      Service & appel gratuits

Permanence téléphonique 7j/7 de 9h à 20h

**⚠ La loi Energie-Climat interdit la location des logements énergivores à compter du 1er janvier 2023. (Consommation > 450 kWh/m<sup>2</sup>)**

**⚠ Le plan d'action contre les passoires thermiques prévoit un renforcement progressif de cette réglementation jusqu'en 2050, date à laquelle l'objectif neutralité carbone est fixé.**



Le recensement de la population sera réalisé du 19 janvier au 18 février 2023.

Afin d'effectuer la collecte, la mairie recherche 4 agents recenseurs.

Les candidats majeurs, pour postuler, devront avoir les qualités énumérées ci-dessous :

- Etre disponible durant la période de recensement (*y compris deux demi-journées de formation tout début janvier*)
- Être capable d'assimiler des concepts et des règles détaillées lors de la formation
- Capacités relationnelles
- Discrétion, neutralité et moralité
- Rigueur et méthode
- Ténacité

Rémunération comprise entre 800 et 1100 euros brut environ en fonction du nombre de logements enquêtés.

**Envoyez CV + lettre de motivation à :**  
« [mairie@follainville-dennemont.fr](mailto:mairie@follainville-dennemont.fr) »

## Collecte des sapins à recycler

La Communauté Urbaine GPS&O organise une collecte des vieux sapins de Noël. Deux points de collecte sont prévus :

Dennemont : aux abords de la halle

Follainville : sur le parking devant la mairie dans l'espace matérialisé à cet effet.

Les sapins sont à déposer avant le 19 janvier 2023. Ils doivent être déposés sans flocage, sans sac plastique, sans socle, sans guirlande.



# INFORMATIONS COMMUNALES



## Accueil des nouveaux habitants, remise des médailles du travail, distribution des colis de Noël, spectacle

**Salle polyvalente : vendredi 9 décembre à 20h00**

Accueil des nouveaux habitants et remise des médailles du travail (*sur invitation*).



**Salle polyvalente : samedi 10 décembre à 15h00**

Animation musicale par Véro Mélody, suivi d'un goûter. De 17h à 18h distribution des colis de Noël pour nos seniors âgés de 68 ans et plus, puis danse... !

**Salle polyvalente : dimanche 11 décembre à 15h00**

L'équipe municipale a donné rendez-vous au Père Noël pour les enfants de Follainville-Dennemont âgés de 3 à 10 ans pour un spectacle gratuit avec « *les lumières de Noël* ».



# MARCHÉ DENNEMONT



**Le Marché hebdomadaire**  
*sur le thème de Noël*

***Le Père Noël sera présent  
sur le marché du 21 décembre, de 16 h à 19 h 15, sous la halle,  
pour faire des photos avec les enfants de 0 à 10 ans,  
dans une ambiance musicale de fête.***

***Pendant ce temps, la municipalité offrira aux parents,  
grands-parents et tous visiteurs un verre de vin chaud.***

***Nous vous attendons nombreux !***



# INFORMATIONS COMMUNALES

## ATTENTION, TRES IMPORTANT : PROJET D'ELABORATION D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS A FOLLAINVILLE-DENNEMONT

Les plans de prévention des risques naturels (PPRN) ont été institués par la loi n°87-565 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et codifiés aux articles L.562-1 et suivants du code de l'environnement.

**Un PPRN permet de faire connaître sur un territoire donné, la nature des risques encourus, leur localisation et leur niveau d'intensité.** Le PPRN comporte une partie réglementaire qui, en fonction de la nature et du niveau de risque, réglemente l'utilisation et l'occupation du sol dans le but de réduire l'exposition aux risques des personnes et des biens.

Ces dispositions vont de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous conditions. Certaines mesures peuvent concerner les constructions et aménagements existants.

Un PPRN approuvé est une **servitude d'utilité publique**. À ce titre, il doit être **annexé au plan local d'urbanisme** conformément aux articles L.153.60, L.152-7 et L.151.43 du code de l'urbanisme.

En tant que servitude d'utilité publique, il est opposable aux tiers et s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités, État. En particulier, il s'impose à toute autorisation de construire ou d'occuper le sol.

La commune de **Follainville-Dennemont** présente un territoire sous-miné par d'anciennes carrières d'exploitation et de caves tracées dans la roche.

Ces carrières et ces caves ont fait l'objet d'un levé en 1994, soit postérieurement à l'arrêté préfectoral du 5 août 1986 qui définit et réglemente les zones de risques liés à la présence d'anciennes carrières abandonnées sur le département des Yvelines et vaut aujourd'hui PPRN. Ces carrières et ces caves n'étaient donc pas réglementées jusqu'à maintenant.

Le préfet a donc souhaité, au titre du code de l'environnement, établir un plan de prévention des risques naturels de mouvements de terrains liés aux carrières souterraines et aux caves tracées dans la roche sur Follainville-Dennemont.

En 2018 et 2019, des études, menées par l'Inspection Générale des Carrières (IGC) et par le Cerema, ont permis d'établir, respectivement, la connaissance de l'aléa lié aux cavités souterraines et aux fronts rocheux sur notre commune et de définir les zonages associés.

Ces études ont fait l'objet de deux porters à connaissances transmis par le préfet à la commune

le 12 avril 2019 (fronts rocheux) et le 2 juillet 2020 (cavités).

**La commune de Follainville-Dennemont est ainsi exposée aux risques de mouvements de terrain liés aux cavités souterraines et aux fronts rocheux.**

Compte-tenu de cette connaissance d'aléas, il s'est avéré nécessaire d'élaborer un plan de prévention multi-risque pour les mouvements de terrains liés aux cavités souterraines et aux fronts rocheux sur la commune.

Cette démarche d'élaboration d'un PPRN s'inscrit dans la démarche engagée par l'État d'encadrer le risque de mouvement de terrain.

Les modalités d'élaboration, d'approbation et d'application des PPRN sont définies aux articles R.562-1 et suivants du code de l'environnement.

Par décision de l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable nF- 011-21-P-0014 en

date du 15 avril 2021, l'élaboration du plan de prévention des risques naturels de la commune de Follainville-Dennemont n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Le PPRN de Follainville-Dennemont a été prescrit par le préfet le 15 juin 2021. Un projet est ensuite élaboré par les services de l'État, en concertation avec notre commune.

À l'issue de la phase de concertation (article R.562-7 du code de l'environnement), le projet de PPRN est soumis pour avis au conseil municipal des communes sur le territoire desquelles il est prescrit ainsi qu'aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés (article R.562-7 du code de l'environnement). Le projet de plan est également soumis à l'avis de la chambre d'agriculture et du centre national de la propriété forestière s'il contient des dispositions relatives aux terrains agricoles ou forestiers. Le projet de PPRN est ensuite soumis par le préfet à une enquête publique (article R.562-8 du code de l'environnement) dans les formes prévues par les articles R.123-6 à R.123-23 de ce même code.

À l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8, le PPRN, éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, est approuvé par arrêté préfectoral (article R.562-9 du code de l'environnement).

Le PPRN se compose de trois documents réglementaires :

- la **note de présentation** qui définit la nature des phénomènes naturels (aléas) pris en compte, les enjeux du territoire susceptibles d'être affectés par ces aléas et la méthodologie de caractérisation du niveau de risque pour le zonage réglementaire ;
- un ou plusieurs documents graphiques délimitant les zones où s'applique le PPRN (**zonage réglementaire**) ;
- un **règlement** qui précise pour les zones exposées :
  - . les mesures d'interdiction et les prescriptions applicables dans chacune des zones,
  - . les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises par les particuliers et/ou les collectivités.

Le PPRN peut également contenir des annexes ainsi que des cartographiques complémentaires qui n'ont pas de valeur réglementaire.

Ces documents ainsi que les compte rendus de toutes les réunions de concertation et d'élaboration de ce PPRN sont consultables via le lien suivant : <https://www.yvelines.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques/Le-risque-d-effondrement-des-cavites-souterraines/PPRN-de-Follainville-Dennemont-prescrit-le-15-juin-2021>

Le public est invité à faire part de ses observations auprès de la direction départementale des territoires des Yvelines par courrier à : Direction départementale des territoires des Yvelines /Service de l'environnement - 35, rue de Noailles BP 1115 - 78011 VERSAILLES CEDEX ou par courriel : [ddt-se-prn@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-se-prn@yvelines.gouv.fr) ou auprès de la commune par courriel : [mairie@follainville-dennemont.fr](mailto:mairie@follainville-dennemont.fr) ou Monsieur le Maire - mairie de Follainville-Dennemont.- 2 Place de la Mairie - 78520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT.

Les observations recueillies feront l'objet d'un examen et pourront, le cas échéant, conduire à des modifications des documents présentés. Le projet de PPRN sera, si nécessaire, modifié ou complété, pour constituer le dossier qui sera soumis à enquête publique.

# INFORMATIONS COMMUNALES

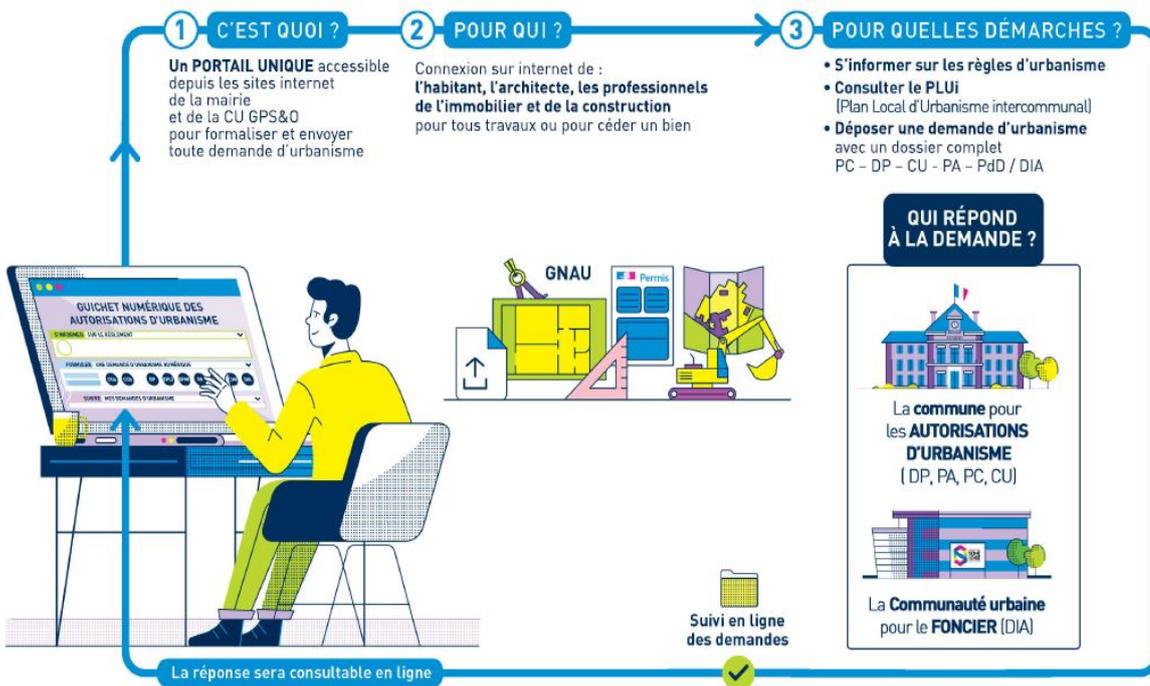
## NOUVEAU : SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne : permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis d'aménager, permis de démolir avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

Plus d'infos sur [www.follainville-dennemont.fr](http://www.follainville-dennemont.fr)

### GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU)

+ PRATIQUE + ACCESSIBLE + RAPIDE + SÉCURISÉ + ÉCOLOGIQUE



#### PETIT GLOSSAIRE DES DEMANDES D'URBANISME

**Projet : acheter / vendre un bien immobilier**

**DIA :**  
Déclaration d'Intention d'Aliéner

**Projet : construire / réaliser des travaux**

**PC :**  
Permis de construire

**DP :**  
Déclaration Préalable

**CU :**  
Certificat d'Urbanisme

**PdD :**  
Permis de démolir

**PA :**  
Permis d'aménager

#### QUELS AVANTAGES ? LA DÉMATÉRIALISATION POUR TOUS Guichet accessible 7 jours /7, 24 heures/24

- Facilite les démarches** (assistance en ligne vers le bon formulaire Cerfa, pré-remplissage, suivi)
- Optimise la gestion des demandes d'urbanisme**
- Gagne du temps** Guichet unique 24h/24, 7j/7
- Sécurise les informations**
- Préserve les ressources naturelles** en passant par le **zéro papier**
- Améliore la qualité des services publics**



# INFORMATIONS DECHETS

## RAPPEL : Déchets interdits dans les poubelles ménagères

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.
- **Les médicaments périmés** : ils doivent être rapportés en pharmacie, afin d'avoir l'assurance, qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.
- **Les déchets d'équipements électroniques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui sera dans l'obligation de récupérer votre ancien appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner.
- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en très petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.
- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques ou bien chez un garagiste.
- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à contacter votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il prend bien les anciens pneus.



En déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement. Vous contribuez également au bon fonctionnement de vos installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.

### Les bennes à verres

**Les verres** doivent être déposés à l'intérieur des containers et pas autour des containers. Pensez aux enfants et aux agents municipaux.

## Nouveau local poubelles rue des Basses Garennes

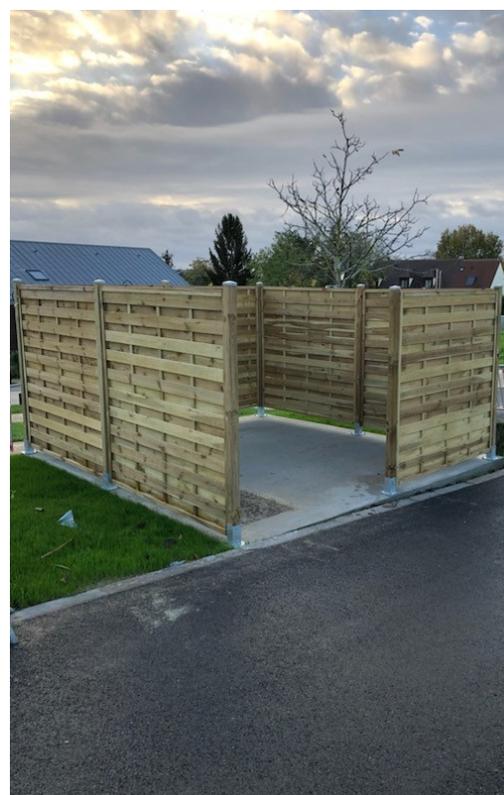
A l'entrée de la rue des basses Garennes à Dennemont nos services technique ont créé un espace pour la dépose des bacs poubelle. Merci et bravo à eux pour cette belle réalisation !!

En effet, à cette intersection le défilé de bacs roulants sur la voie public lors des jours de collectes n'était plus acceptable pour plusieurs raisons : dangereux pour la circulation routière à l'intersection, pour la propreté urbaine et peu valorisante pour l'image de notre village.

Aussi, d'ordre général nous vous rappelons que les containers ne doivent pas rester sur les trottoirs ou dans la rue ! **Les poubelles doivent être sorties au maximum la veille au soir du ramassage et être rentrées au plus vite après le ramassage.**

En aucun cas, elles ne doivent rester sur la voie publique comme nous pouvons le déplorer depuis de nombreuses semaines dans certaines rues. L'article R.644.2 du code pénal précise que « le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou en y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4e classe ». En dehors des jours de collectes et si vous disposez d'une cour ou d'un jardin, vos containers doivent donc être stockés dans l'enceinte de votre propriété.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre civisme concernant ce sujet.



# INFORMATIONS DECHETS

## **RAPPEL : Collecte des déchets, quand et où jeter vos déchets ? Simple comme un jeu d'enfant...**

Quand sortir mon bac emballage ? La collecte est-elle assurée le 1<sup>er</sup> janvier ? Comment me débarrasser de mes encombrants ? ... Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, plus besoin de guetter les poubelles de vos voisins pour le savoir... Pour simplifier votre quotidien, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a mis en place un moteur de recherche pour en finir avec le casse-tête de la gestion de vos déchets. Désormais, vous avez la réponse à toutes vos questions en un clic ! Une solution performante, moderne et sur-mesure pour assurer un accompagnement au plus près de vos besoins.

Plus pratique, plus précis et plus intuitif que les traditionnels calendriers papiers, le moteur de recherche dédié aux déchets sur le site gpseo.fr, accessible sur PC, tablette ou smartphone, regroupe tous les renseignements utiles concernant la collecte de vos déchets. Pour l'utiliser, rien de plus simple : il suffit de renseigner son adresse dans la barre de recherche afin d'avoir accès à une information complète, personnalisée et actualisée en permanence.

Ce service sur-mesure vous indique les jours de ramassage en porte-à-porte par typologie de déchets, à quel moment sortir vos bacs, l'implantation des bornes de collecte et des déchèteries les plus proches de chez vous ainsi que d'autres services spécifiques comme les règles et consignes de tri, des conseils pour le compostage...

Autre avantage, la possibilité de télécharger et **d'imprimer votre calendrier personnalisé** et d'accéder aux différentes démarches en ligne telles le renouvellement de bac, le dépôt exceptionnel en déchèterie ou encore de recevoir des alertes d'actualités.

En résumé, ce nouvel outil offre l'avantage d'être :

- + **Moderne** : consultable partout et tout le temps en version mobile
- + **Souple** : une solution qui combine un calendrier numérique avec un calendrier papier
- + **Précis** : un ciblage à l'adresse, actualisable rapidement
- + **Ecologique** : moins de papier pour une meilleure préservation des ressources naturelles



### **Vos collectes !**

- Ordures ménagères : 1 collecte par semaine
- Emballages recyclables : 1 collecte toutes les 2 semaines
- Encombrants :
  - Depuis le 1<sup>er</sup> juillet : retour au système de collectes en porte à porte à dates fixes sur la base de 4 collectes par an.
- Déchets verts : 1 collecte par semaine du 18 mars au 8 juillet et du 26 août au **25 novembre**.
- Verre : collecte en points d'apport volontaire.

# INFORMATIONS DECHETS

Nouvelles consignes de tri à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

**NOUVEAU !  
À CONSERVER**

## MÉMO TRI

À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023, TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT



**LES NOUVEAUX ARRIVANTS !**

**CITEO**  
En savoir +  
[www.ConsignesDeTri.fr](http://www.ConsignesDeTri.fr)



Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune

### VOUS TRIEZ DÉJÀ



EMBALLAGES CARTONS & BRIQUES ALIMENTAIRES



TOUS LES PAPIERS



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL

### EMBALLAGES PLASTIQUES



TUBES, POTS, BOÎTES, GOBELETS

### EMBALLAGES MÉTALLIQUES



BOUCHONS, CAPSULES & COUVERCLES



TOUTES LES BARQUETTES



TOUS LES SACHETS & TUBES



SACS, SACHETS, FILMS



TOUS LES AUTRES PETITS MÉTAUX

À DÉPOSER EN VRAC, NON EMBOÎTÉS, BIEN VIDÉS & NON LAVÉS.



## EMBALLAGES EN VERRE À TRIER



POTS, BOCAUX ET FLACONS EN VERRE



BOUTEILLES EN VERRE

BIEN LES VIDER ET INUTILE DE LES LAVER.

**LES ERREURS À ÉVITER !**



LES CAPSULES & COUVERCLES



LES VERRES, LA VAISSELLE & LES MIROIRS CASSÉS



LES AMPOULES



## À JETER DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES



ORDURES MÉNAGÈRES



VAISSELLE CASSÉE



OBJETS EN PLASTIQUE

LES AUTRES DÉCHETS SONT À RAPPORTER DANS UN POINT DE COLLECTE ADAPTÉ.

PLUS D'INFORMATIONS SUR [GPSEQ.FR](http://GPSEQ.FR)

01 30 33 80 00  
INFOS DÉCHETS  
Lundi - Vendredi  
9h - 12h & 14h - 17h



# INFORMATIONS PRATIQUES

## Rappel : Transport à la Demande Mantois (TàD Mantois)



### Un fonctionnement identique :

- Le TàD Mantois fonctionne toujours du lundi au samedi, de 9h à 17h, hors jours fériés.
- Le principe du service reste le même : après avoir réservé votre trajet, un véhicule vient vous chercher à un point d'arrêt proche de chez vous et vous dépose à un point d'intérêt du territoire de votre choix (gare routière/ferroviaire, centre commercial, équipement culturel/sportif, administration ou hôpital). De même, vous pouvez effectuer le trajet en sens inverse, d'un point d'intérêt à un point d'arrêt proche de chez vous. Vous pouvez ensuite vous déplacer dans toute l'Île-de-France grâce à votre titre de transport sur toutes les lignes régulières de bus et de train.

### Un service encore plus simple :

- Grâce à la nouvelle tarification en vigueur, le TàD est désormais ouvert à tous : pour l'emprunter, votre titre de transport régional habituel suffit ! (Passe Navigo, Carte imagine R, Ticket T+...)
- Un même endroit pour l'inscription et la réservation : pour profiter du TàD Mantois, il vous faut créer un nouveau compte, parmi l'une des trois options suivantes :
  - Sur l'application mobile "TàD Île-de-France Mobilités"
  - Sur la plateforme régionale dédiée au TàD ([tad.idfmobilites.fr](http://tad.idfmobilites.fr))
  - Par téléphone, via la centrale régionale TàD d'Île-de-France Mobilités du lundi au vendredi entre 9h et 18h, au 09 70 80 96 63.

Vous pouvez dès maintenant effectuer vos réservations. Il est possible de réserver un mois à l'avance et jusqu'à une heure avant le départ. L'inscription par courrier, sur le site de GPS&O et par mail, ainsi que la réservation via l'application mobile Tamy ne sont plus possibles depuis le 2 août.

- Le service s'étend à 8 nouvelles communes, en complément des 30 déjà desservies : Aubergenville, Brueil-en-Vexin, Guitrancourt, Issou, Jambville, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois et Oinville-sur-Montcient.

## Intoxication au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité accidentelle par gaz toxique en France. Il ne sent rien et ne se voit pas. Il est donc nécessaire de poursuivre la mobilisation de tous les acteurs face à ce véritable problème de santé publique.

Effectuez les préventions suivantes :

- Faire vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude par un professionnel,
- Faire ramoner mécaniquement vos conduits d'évacuation des produits de combustion,
- Aérer votre logement (*au moins 10 mn par jour*) même en hiver et ne jamais boucher les entrées d'air,
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils (notamment l'utilisation des chauffages d'appoint de manière discontinue, l'utilisation en extérieur des braseros et des groupes électrogènes).

## Entretien des conduits de fumée : pensez-y !

Avec l'arrivée du froid, il nous semble bon de vous rappeler que tout occupant d'immeuble ou d'appartement doit s'assurer du bon état des conduits de fumée et qu'un ramonage doit être assuré au moins une fois par an au début de chaque période de chauffe.



# INFORMATIONS VENUES D'AILLEURS

## Assistantes Sociales

Le Secteur d'Action Sociale de Limay 8-10 avenue de la Paix n'est plus accessible par téléphone.

Désormais, il faut appeler la plateforme « allô solidarités » au 01 30 836 836, numéro unique pour s'informer, réaliser ses démarches, bénéficier d'un accompagnement personnalisé, se renseigner sur ses droits, insertion, logement et enfance.

Des professionnels du Conseil Départemental vous répondent du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30.

## Demande de titre améthyste sur pass navigo

Les demandes de titre doivent impérativement être déposées **avant le 20 du mois** pour une validation le mois suivant.

**ATTENTION** : les demandes de renouvellement sont à transmettre au **maximum 2 mois avant la fin de validité** du titre précédent.



## Cantine, garderie : paiement en ligne possible !

Vous pouvez, si vous le désirez, régler vos factures de garderie périscolaire et de restaurant scolaire en ligne.

Pour cela il vous suffit de vous connecter au site du Trésor Public, dont l'adresse mail apparaît sur les titres de recettes chaque mois « <https://www.payfip.gouv.fr> - identifiant : **003887** - référence : référence : 2022-00 (saisir à chaque paiement le numéro du titre qui change tous les mois)-1 ».

Les autres moyens de paiement (*chèque, espèces dans la limite de 300 €*) restent possibles.



## PETITES ANNONCES DIVERSES

Recherche location appartement ou maison, F3 à Follainville ou Dennemont - Tél. : 06 40 54 95 70

Vends lit mezzanine IDKIDS pour enfant, en très bon état (démonté et sans matelas), avec notice de montage et visserie complète.

Prix : 180 euros (vendu neuf 500 € actuellement sur internet), paiement espèces uniquement

Tél. : 06 03 17 29 26

Recherche location box fermé ou bien couvert pour stockage / remisage voiture agrément / collection secteur Follainville-Dennemont - Tél. : 06 63 21 19 40

Vous repérez un essaim d'abeilles. Vous souhaitez déguster et acheter du miel de Follainville,

Appelez Patrick ou Fanfan au 06 78 98 34 68 (19 rue du Bois 78520 Follainville)

Cherche local sain à louer à l'année type garage, cave... pour entreposer des cartons, vélos et autres objets à Follainville ou à Dennemont (idéalement Dennemont).

Merci de me contacter au 06 29 46 24 01

Vends 4 pneus neige Michelin sur jantes, bon état.

Achetés en 2013, montés 4 fois (cf factures)

Prix : 200 € le lot - Contacter le 06 16 15 26 58

Tricoteuse acharnée vend bonnets et serre-tête, aucune pièce n'est identique.

Prix à l'unité : 1 € - Tél. : 06 05 47 01 75

Recherche terrain non constructible, apiculture :

Habitant Dennemont mais malheureusement sans cours ni terrain, je recherche un terrain non constructible jusqu'à 15 km pour installer mon premier rucher en tant qu'amateur. Idéalement je souhaiterais acheter le terrain, type jardin, potager, verger, parcelle de forêt. Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Tél. : 06 89 55 78 64

## OFFRES / DEMANDES D'EMPLOIS

### FOLLAINVILLE

Entreprise du paysage cherche paysagiste expérimenté.

Contactez Baptiste au 06 78 60 88 33

### FOLLAINVILLE

LS'PACES VERTS, entretien parcs et jardins, aménagement de jardins, taille de haies, créations de haies persistantes et fleuris, pose et tonte de gazons, élagage et abattage, pose et réparation de clôtures, maçonnerie paysagère, traitements phytosanitaires, arrosage automatique, contrat d'entretien annuel...

50 rue Jules Ferry - Tél. : 06 05 45 76 94

### FOLLAINVILLE

Bonjour, je m'appelle Lucile Varet, j'ai 17 ans. Je propose mes services de baby-sitting à domicile. Je suis de Follainville et peux aussi me déplacer à Dennemont !

Pour me joindre : 06 27 01 96 81

### DENNEMONT

Femme cherche 3 à 4 heures de ménage, repassage et également aller chercher les enfants à l'école le soir.

Tél. : 06 74 62 01 73

### DENNEMONT

Jeune retraité sérieux cherche petits travaux d'entretien, jardinage, peinture, papier peint et autres travaux divers. Me contacter au 06 58 37 19 70

**Nous rappelons que tous les annonceurs doivent s'engager à respecter le Code du Travail**

*La commune de Follainville-Dennemont dégage toute responsabilité si tel n'était pas le cas*

# Artisans, commerçants, services...

Retrouvez ci-dessous nos artisans, commerçants, services  
qui ont souhaité figurer dans le bulletin municipal

## Services

### Organisation de mariages

Nadine JEAN-LOUIS –  
Société Celebration day  
06 28 98 18 96  
[Nadinejeanlouis75@yahoo.fr](mailto:Nadinejeanlouis75@yahoo.fr)



### Installation, dépannage, maintenance informatique

Gautier MADOE – Société GM-SI  
06 71 53 33 07  
[gautier@gm-si.fr](mailto:gautier@gm-si.fr)

### Assistance administrative et comptable

Fabienne SIMONNET  
06 52 80 17 88  
[Fabienne.simonnet@free.fr](mailto:Fabienne.simonnet@free.fr)

### Cabinet de recrutement, de gestion de carrière et de coaching

Sophie MONCHABLON – Société Soconsult'in  
06 72 06 22 85  
[contact@soconsultin.fr](mailto:contact@soconsultin.fr)

### Dépannage à domicile électroménager

Nordine SLIMANI – Société DAD Multiservices  
06 78 17 73 77  
[Dadmultiservices78@yahoo.com](mailto:Dadmultiservices78@yahoo.com)

### Dépannage informatique à domicile

Technologie Sans Soucis (T.S.S.)  
07 71 13 40 00  
[techsanssoucis.ddns.net](http://techsanssoucis.ddns.net)

## Santé - Bien-être

### Réflexologie, amincissement, harmonisation émotionnelle

Agnès LEGER – Société Pas à pas  
07 84 43 76 41  
[Leger.agnes@orange.fr](mailto:Leger.agnes@orange.fr)



### Naturopathie, réflexologie plantaire, massages bien être

Joëlle HUARD – Société Arôme de Vie  
07 84 67 62 66  
[contact@aromedevie.fr](mailto:contact@aromedevie.fr)

### Prothésiste ongulaire

Marjorie BEUKELAER – Société B'Color  
Exerce à domicile - 06 99 10 30 75  
[beukelaermarjorie@outlook.fr](mailto:beukelaermarjorie@outlook.fr)

## Commerçants

### Création d'articles pour bébés/enfants – Zéro déchets en tissus

Audrey CATELOIN – Les petites affaires de Gab  
06 61 26 97 07  
[les.petites.affaires.de.gab@gmail.com](mailto:les.petites.affaires.de.gab@gmail.com)

### Taxi

Armando DOMINGUES – Société Taxi Domingues  
06 24 69 45 97  
[armandodomingues@orange.fr](mailto:armandodomingues@orange.fr)

## Bâtiment

### Maçonnerie générale

Cédric CHAMPION – Sarl Champion  
07 55 21 93 82  
[cedricchampion@gmail.com](mailto:cedricchampion@gmail.com)



### Entreprise générale de bâtiment

DODDSSERVICE  
06 76 47 80 07  
[ndoddsservice@gmail.com](mailto:ndoddsservice@gmail.com)

### Tous corps d'état

Eddy PAUTRAT – Société Pautrat bâtiment  
06 74 54 21 09 – 01 39 29 34 23  
[Eddy-pautrat@hotmail.fr](mailto:Eddy-pautrat@hotmail.fr)

### Plomberie-chauffage

Bruno GONCALVES ALVES  
07 67 95 66 87  
[bruneau.plomberiechauffage@gmail.com](mailto:bruneau.plomberiechauffage@gmail.com)



# 2 MOIS SONT PASSÉS....

forum des association - 10 septembre

Trois Petites Notes de Musique



Aide pour l'Afrique



CPAFD



# 2 MOIS SONT PASSÉS....

forum des association - 10 septembre

GAR



Général



JUDO



YOGA



# 2 MOIS SONT PASSÉS....

cinéma de plein air - 15 septembre

1<sup>re</sup> édition,  
nous étions  
plus de 200 cinéphiles



Madame Cécile Dumoulin, conseillère  
départementale et Monsieur le Maire



## 2 MOIS SONT PASSÉS....

Inauguration des vitraux de l'église - 15 octobre



Merci à « l'ensemble orchestral » de Mantes-la-Ville



## 2 MOIS SONT PASSÉS...

octobre rose - 15 octobre



Organisé conjointement  
avec la mairie  
de Saint Martin la Garenne



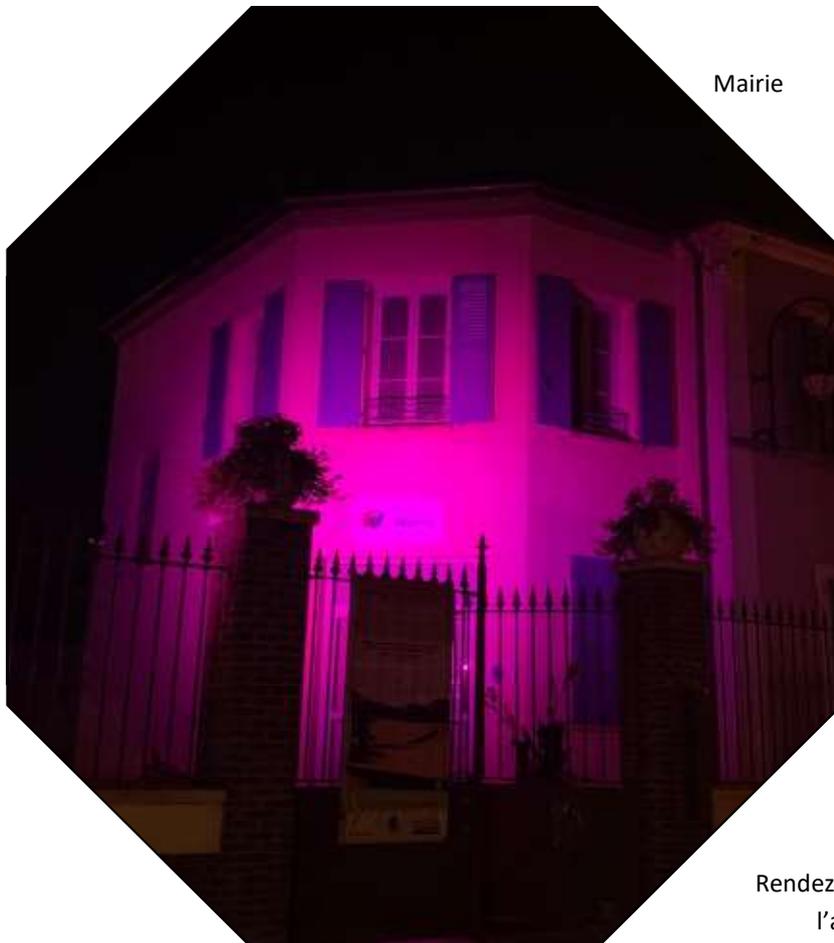
Nous étions plus  
de 200 marcheurs



# 2 MOIS SONT PASSÉS....

octobre rose - 15 octobre

Mairie



Rendez-vous pour la 3<sup>e</sup> édition  
l'année prochaine !



Vainqueurs des prix de l'originalité

# 2 MOIS SONT PASSÉS....

marché du 26 octobre



# 2 MOIS SONT PASSÉS....

halloween



Merci au CPAFD pour l'organisation de la 2<sup>e</sup> édition d'Halloween

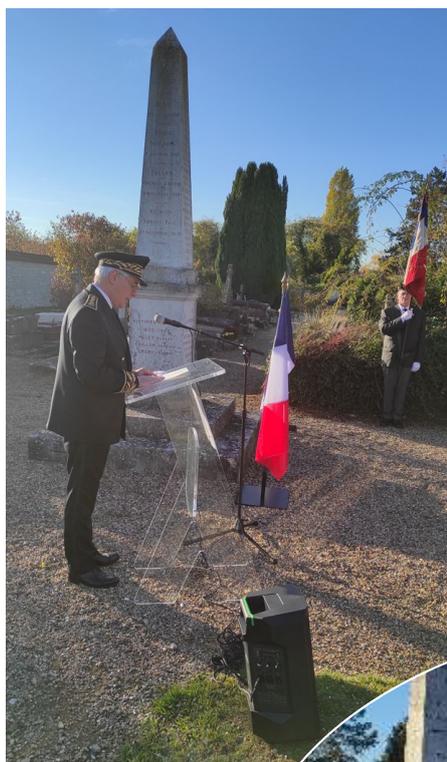


# 2 MOIS SONT PASSÉS....

commémoration 11 novembre



Avec la présence de Monsieur le Sous-Préfet, Jean-Louis AMAT  
et Madame Cécile DUMOULIN, conseillère départementale



# INFORMATIONS DE NOS ASSOCIATIONS

## Généalogie

Rendez-vous à 18 h les jeudis 17 novembre et 8 décembre 2022 à Dennemont, à côté de l'école Ferdinand Buisson, 131 rue Jean Jaurès. Bienvenue à tous.



## Communauté

### Emmaüs



La communauté Emmaüs de Dennemont a ouvert une boutique éphémère dans le centre de Mantes-la-Jolie au 11 place de la République. Celle-ci sera ouverte pendant 4 mois. N'hésitez pas à venir nous rencontrer !!!!

### Prochaine vente à thème

**Samedi 3 et dimanche 4 décembre :**

- thème « décos de Noël/jouets »

*ouverture de l'espace « tableaux » le samedi*



## Vexin en scène

L'association théâtrale « Vexin en scène » de Follainville-Dennemont vous invite le dimanche 20 novembre à la salle polyvalente à 16 heures

pour vous offrir un moment de détente, de sourires ou de rires lors de la présentation de 10 scénettes de Karl Valentin, auteur allemand contemporain de Courteline.

« Dans le temps, même le futur était mieux », citation K. Valentin.

Rejoignez-nous pour partager ce joyeux moment et venir aussi nous applaudir bien sûr !!

## Les jardins partagés



Comme chaque année, l'association des jardins partagés de Follainville-Dennemont proposera une vente de jacinthes le samedi 10 décembre 2022 de 8h30 à 12h30 devant les commerces du village à Dennemont.

Des pré-commandes sont également possibles, par mail à [jardinspartagesfd@gmail.com](mailto:jardinspartagesfd@gmail.com) ou SMS au 06 85 81 64 96, à venir récupérer le jour de la vente.

Le prix de vente est de 2 € la jacinthe, 5 € les trois, avec trois coloris disponibles : bleu, blanc et rose. Le bénéfice de la vente servira à financer des activités de l'association, en particulier celles à destination des enfants scolarisés dans le village. Venez nous saluer au stand, nous serons heureux de vous présenter nos activités plus en détail !

## Club de l'Amitié

**Chers amis, notre club vous accueille avec joie le 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois à partir de 14 heures à la Maison Pour Tous de Follainville-Dennemont.**

**Pour la marche** Robert Peneau reste responsable pour le vendredi et pour le mardi. Pour tous renseignements vous pouvez appeler Christiane Gaillard 06 46 56 13 42. Merci de nous fournir un **certificat médical** pour les assurances.

**Le samedi 26 novembre 2022** générations mouvements organise un loto à Villiers le Mahieu, inscription auprès de Sylviane immédiatement, merci.

**Du 7 au 14 juin 2023** notre voyage en Toscane, 2<sup>e</sup> acompte de 450 à transmettre au plus tard le mardi 13 décembre.

Le Bureau : Présidente Mme Breton Sylviane 06 82 32 52 74, 57 rue des Groux Follainville

M Peneau Robert Vice-Président (Marche) - Secrétaire M. Gaillard Michel - Trésorière Mme Aubel Jeanine.

Chers amis du club de l'Amitié de Follainville-Dennemont à bientôt et bien amicalement

# INFORMATIONS DE NOS ASSOCIATIONS

L'association **YOGA EN SEINE** vous propose des cours de YOGA Intégral et de Méditation à Follainville-Dennemont

- **Yoga intégral** : lundi , mardi , mercredi de 18h30 à 20h30 et vendredi de 19h00 à 21h00

- **Yoga Nidra** (méditation) : lundi de 20h30 à 21h30

Les cours sont dispensés par Gérard, professeur expérimenté, diplômé de la Bihar School Of Yoga, assisté d'Isabelle

Vous pouvez nous rejoindre à tout moment (sous réserve de places disponibles)

N'hésitez pas à contacter Isabelle lamoureux au 07 87 29 42 04 ou par mail : [yogaenseine@gmail.com](mailto:yogaenseine@gmail.com)

A très bientôt,



Isabelle et Gérard

## Association de chasse « ACCFT »

**Arrêté du 16 mars 1955 relatif à l'interdiction de la divagation des chiens modifié par arrêté 1989-07-31 art. 1 JORF 8 août 1989**

Pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et pour favoriser leur repeuplement, il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. « Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

### Le coût des infractions

750 € d'amende maximum si vous laissez divaguer vos animaux en méconnaissance des arrêtés réglementant l'emploi et la divagation des chiens. Cela est puni de cette amende pour les contraventions de 4<sup>ème</sup> classe, relevable par la voie de l'amende forfaitaire (soit 135 €) (art. R. 428-6 C. Env.).

**150 € d'amende maxi si le gardien d'un animal** susceptible de présenter un danger pour les personnes, le laisse divaguer. Cela est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2<sup>ème</sup> classe (art. R. 622-2 CP).

**450 € d'amende maxi** dans le cas où cette divagation conduirait à la mort ou à des blessures d'autres animaux domestiques provoquées par la divagation d'un animal dangereux. Cela est puni d'une contravention de 3<sup>ème</sup> classe (art. R. 653-1 CP).

**150 € d'amende maxi si vous laissez divaguer un animal sur les routes. Cela est passible d'une contravention de 2<sup>ème</sup> classe.** Au regard des articles

R. 412-44 à R. 412-50 du code de la route, tout animal doit avoir un conducteur.



# INFORMATIONS DE NOS ASSOCIATIONS

## Amis de Follainville-Dennemont et bien au-delà, vous avez été formidables !

Monsieur le Maire, l'équipe municipale, nos associations m'ont offert lors du forum la meilleure occasion pour vous présenter MBODIENE et mes actions déjà menées grâce à votre générosité. Maryline, Cécile, Audrey m'ont donné un bon coup de main.

J'ai pu, avec vos dons de très belle qualité, constituer 22 gros cartons au rangement optimisé très remplis : 8 pour nos malades, blessés sénégalais, 5 pour nos écoliers et lecteurs, 3 de lunettes, 4 pour les tous petits dont notre Pouponnière de 30 lits (*vêtements petits jeux*), jeux divers.

Ils ont été remis mi-octobre à un Follainvillois, Philippe Gauffriau, qui par le biais de son association « Partage et progrès » va les expédier par container à Dakar où je les récupérerai.  
Encore grand merci ... et à l'an prochain !



Guy et Serge ont adopté les chapeaux Serere, l'ethnie qui peuple ma Région Sénégalaise !

Samuel Boureille Maire honoraire

## LE COIN DES AFFICHES

Votre semaine avec les activités du GAR

Venez faire une séance d'essai

LUNDI

### Peinture sur Porcelaine

De 14H à 18H  
A la Maison pour  
Tous



MARDI

### Cartonnage

De 14H à 18H  
A la Maison pour  
Tous



### Gymnastique

DE 19H30 à 20H30  
Salle polyvalente



MERCREDI

### Travaux d'aiguilles

(couture, tricot,  
broderies, etc...)  
1<sup>er</sup> Mercredi du  
mois  
A la Maison pour  
Tous



JEUDI

### Scrabble

De 13H45 à 16H30  
A la Maison pour  
Tous



### Généalogie

De 18H à 20H  
Dans la salle  
informatique



VENDREDI

### Echecs

1 Vendredi  
soir/mois  
A 20H



A partir de 15 ans

Venez apprendre et/ou jouer

# Echec

Vendredi 2 décembre à 20h30

À la maison pour tous

# RLPi

Construire ensemble  
Grand Paris Seine & Oise



## ENQUÊTE PUBLIQUE

Du mardi 8 novembre à 9h  
au vendredi 9 décembre 2022 à 17h

→ **Donnez votre avis sur les règles envisagées pour encadrer l'affichage publicitaire extérieur et les enseignes sur tout le territoire**

- Dossier et registre papier disponibles à Conflans-Sainte-Honorine, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie et Poissy, ainsi que dans les locaux GPS&O à Magnanville
- Dossier et registre en ligne sur [elaboration-rlpi-gpseo.enquetepublique.net](http://elaboration-rlpi-gpseo.enquetepublique.net)
- S'exprimer aussi par mail ([elaboration-rlpi-gpseo@enquetepublique.net](mailto:elaboration-rlpi-gpseo@enquetepublique.net)) ou par courrier postal à l'attention du président de la commission d'enquête

Plus d'infos : [rlpi.gpseo.fr](http://rlpi.gpseo.fr)



**L'association Théâtrale "Vexin en Scène" Présente**

**Bienvenue à Follainville**

**Textes de Karl Valentin**



**Mise en scène Malvina Viers**

**Dimanche 20 novembre 16h00**

**Salle polyvalente de Follainville-Dennemont**

**Entrée gratuite**

**Pot de l'amitié offert à l'issue du spectacle**

# Julianne JOE



**en concert chez Emmaüs**  
*le 20 novembre prochain*

Renseignements : <https://www.blues-sur-seine.com/>

EMMAÛS DENNEMONT

DÉCORATIONS  
Noël  
JOUETS



Samedi **3** Décembre  
8H30 - 12H & 14H - 17H

Dimanche **4** Décembre  
14H - 17H

[www.facebook.com/ComsMaihilde/](http://www.facebook.com/ComsMaihilde/)

Route de Sandrancourt,  
78520 Follainville-Dennemont  
01.30.92.05.31  
[www.emmaus-dennemont.org](http://www.emmaus-dennemont.org)



## LE COIN DES AFFICHES



L'enquête en ligne « Ma MDPH, mon avis »  
**Participez à l'amélioration  
de la qualité de service  
de votre MDPH !**

**Le questionnaire est anonyme et ne prend que quelques minutes.  
Les personnes en situation de handicap ou leurs proches peuvent  
y répondre. Vos réponses permettent à votre MDPH d'améliorer  
la qualité de son service. Votre avis compte !**

Pour répondre à notre questionnaire  
orientez l'appareil photo de votre téléphone  
vers le QR code ou rendez-vous sur :



[mamdph-monavis.fr](http://mamdph-monavis.fr)



**Yvelines**  
Le Département



# CALENDRIER DES SAPEURS-POMPIERS UNE TOURNÉE EN TOUTE SÉCURITÉ

SAPEURS-POMPIERS  
*Yvelines*

24h/24h nous assurons votre sécurité



**PENSEZ À VÉRIFIER  
QUE LES SAPEURS-POMPIERS  
PRÉSENTENT LEUR CARTE  
PROFESSIONNELLE**



**NE LAISSEZ JAMAIS RENTRER  
LES SAPEURS-POMPIERS CHEZ VOUS,  
ILS NE VOUS LE DEMANDERONT PAS  
ILS RESPECTENT LES RÈGLES SANITAIRES  
DISTANCIATION-MASQUE-LAVAGE DES MAINS**

**LES SAPEURS-POMPIERS  
DOIVENT PORTER LEUR  
TENUE D'UNIFORME  
COMPLÈTE ET PORTER  
L'ÉCUISSON DÉPARTEMENTAL**



**LES SAPEURS-POMPIERS  
QUI VOUS PROPOSENT LE CALENDRIER  
NE FIXENT PAS DE PRIX,  
LE DON N'EST PAS OBLIGATOIRE  
ET RESTE LIBRE  
UN REÇU DOIT VOUS ÊTRE PROPOSÉ EN  
ÉCHANGE DE VOTRE DON**



**VÉRIFIEZ LA PRÉSENCE SUR LE CALENDRIER,  
DU LOGO DES SAPEURS-POMPIERS DES YVELINES  
ET DE LA MENTION « SAPEURS-POMPIERS DE »  
SUIVI DU NOM DE LA CASERNE INTERVENANT SUR  
VOTRE COMMUNE**



**ATTENTION AUX FAUX-VENDEURS  
SIGNALER TOUTE PERSONNE  
SUSPECTE OU INSTANTE EN APPELANT  
LE 17 (POLICE) OU  
LE 18 (SAPEURS-POMPIERS)**

# LE COIN DES AFFICHES



## Recensement de la population 2023

**Répondre au recensement,  
c'est utile pour construire  
demain !**

Encore plus simple par internet

🔍 [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)



**Le recensement démarre le 19 janvier.  
Vous serez prévenu par votre mairie.**

n° imprimé : 195 PARTIES PRENANTES

# MARCHÉ DENNEMONT

## Autour du vin



**Dégustation/vente de Vins  
Avec Manon « Je vin à vous »  
au Marché du 23 novembre  
de 16h à 20h**



## Lasagnes aux champignons



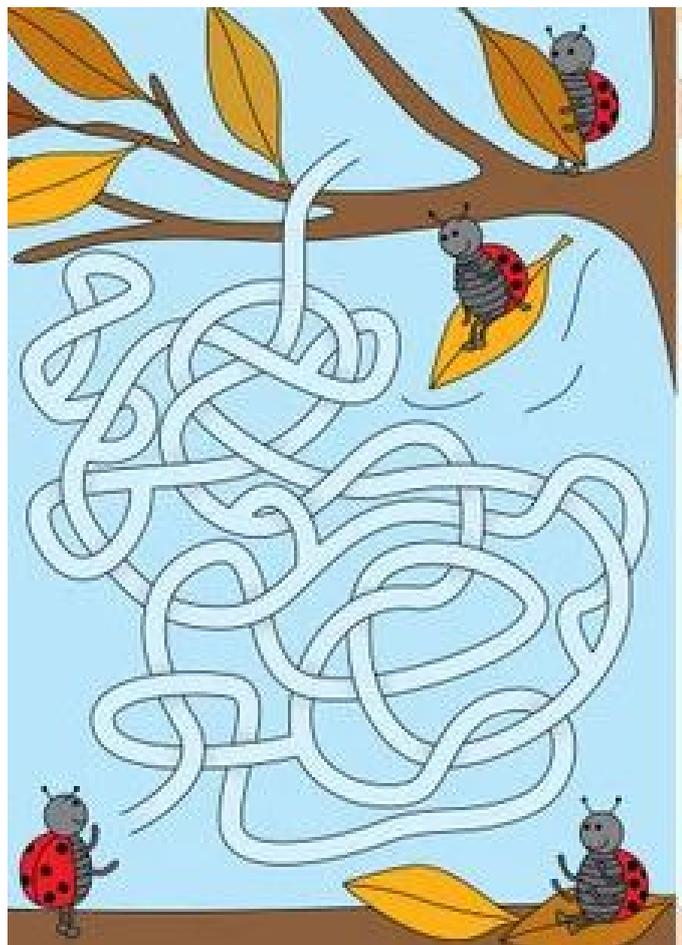
### **Ingrédients pour 4 personnes**

- 8 feuilles de lasagnes
- 2 échalotes
- 30 g de farine
- 70 g de fromage végétal râpé
- 500 g de champignons de Paris
- 500 g de lait végétal
- 50 g de margarine végétale
- 1 pincée de noix de muscade
- Sel, poivre

### **Préparation :**

1. Pelez et émincez les échalotes
2. Nettoyez et émincez finement les champignons
3. Faites fondre 20 g de margarine dans une poêle
4. Faites revenir les échalotes et les champignons jusqu'à ce que l'eau des champignons se soit évaporée
5. Salez, poivrez puis retirez du feu
6. Faites fondre le restant de margarine dans une casserole
7. Ajoutez la farine en pluie et remuez bien
8. Versez petit à petit le lait végétal en continuant de fouetter. Mélangez jusqu'à ce que la sauce épaisse
9. Ajoutez 50 g de fromage végétal râpé, la noix de muscade puis salez et poivrez
10. Préchauffez le four à 200°C
11. Placez un peu de sauce béchamel végétale dans le fond d'un plat allant au four
12. Recouvrez avec une couche de feuilles de lasagne puis une couche de champignons
13. Répétez l'opération jusqu'à épuisement des ingrédients. Terminez par une couche de sauce béchamel
14. Parsemez du restant de fromage végétal râpé puis salez et poivrez
15. Enfournes pendant 35 minutes jusqu'à ce que les lasagnes soient bien gratinées
16. Servez bien chaud

# COIN DÉTENTE



Labyrinthe

Sudoku

		9						
	4				3	8		5
					8	9	7	1
	9	5	4					
4								9
					6	1	2	
5	2	4	6					
1		8	3				5	
						7		

# COIN DÉTENTE

Jeu des 7 différences. Entoure les erreurs sur le deuxième dessin

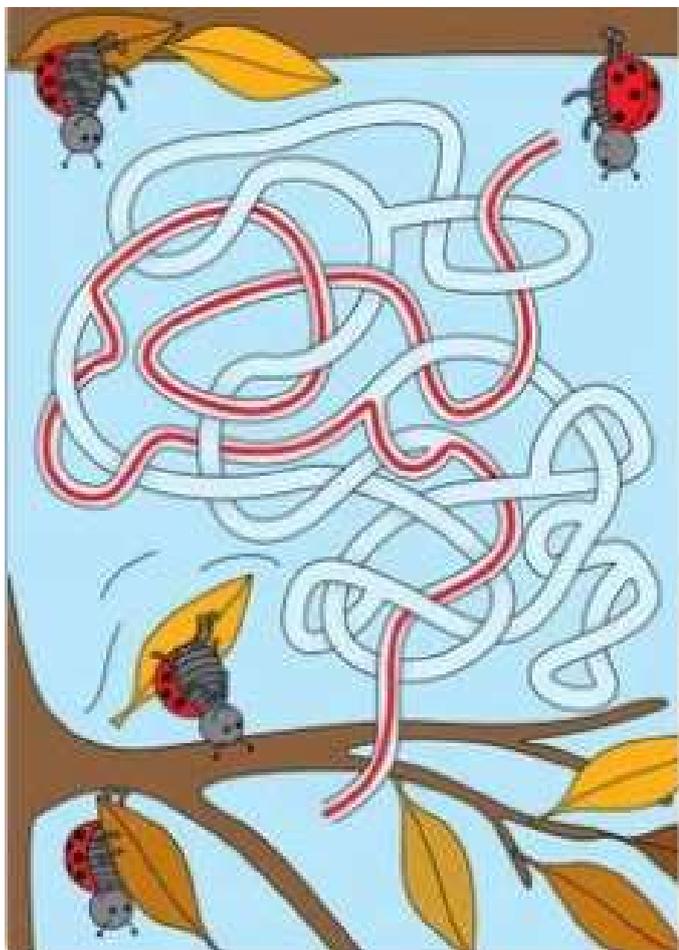


# COIN DÉTENTE

## Coloriage



# COIN DÉTENTE, solutions



**Labyrinthe**

**Sudoku**

9	3	6	5	8	4	7	1	2
1	7	8	3	2	9	4	5	6
5	2	4	6	1	7	3	9	8
3	8	7	9	5	6	1	2	4
4	6	1	8	7	2	5	3	9
2	9	5	4	3	1	6	8	7
6	5	3	2	4	8	9	7	1
7	4	2	1	9	3	8	6	5
8	1	9	7	6	5	2	4	3



[www.follainville-dennemont.fr](http://www.follainville-dennemont.fr)



*Follainville-Dennemont Actuel*

*Le Tambour Battant est édité par la commune de Follainville Dennemont Directeur de la publication : M. Sébastien LAVANCIER*

*Crédit photo : Conseillers municipaux - Imprimé par nos soins Ne pas jeter sur la voie publique Tous droits réservés.*

